

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Entre les soussignés :

● BAILLEUR

Camping du Château de l'Hom

Raison sociale : Sarl Jumax

Statut juridique : Sarl

Siège social : Camping du Château de l'Hom 30125 - Saumane

RCS : 479150120 APE 553 A

Gérante : Mme Laurence Talleux

Téléphone : 04 66 83 90 89

Courriel : reception@campingchateaudelhom.com

dénommé le bailleur d'une part,

et :

● LOCATAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

dénommé le locataire d'autre part,

● DURÉE DU CONTRAT

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du.....au.....

Les heures d'arrivée sont normalement prévues le après 15 :00 heures.

Les heures de départ sont normalement prévues le avant 11 :00 heures.

● DESCRIPTION du Mobil home

Le mobil home objet du présent contrat est situé sur la parcelle n°

Adresse de la location : Camping du Château de l'Hom – 30125 Saumane - Tél : 0466839089

Le mobil home peut recevoirpersonnes maximum. En aucun cas cette capacité ne doit être dépassée.

Il comprend généralement (non contractuel, se reporter à la fiche descriptive correspondante au numéro du mobile home) :

- un coin salon avec table et banquette pour le nombre de personnes indiqué ci-dessus.
- Un coin cuisine avec 1 évier, 1 réfrigérateur, 1 plaque de cuisson gaz 3 feux, 1 micro ondes et le matériel du kit cuisine décrit dans l'inventaire lors de l'arrivée, pour le nombre de personnes prévu.
- Une chambre avec 1 lit double et rangements
- Une chambre avec 2 lits simples et rangements
- Pour les 6 places une banquette transformable ou pour certains une 3eme chambre
- Une salle d'eau avec douche et lavabo.
- Un WC séparé (dans la majorité des cas)
- Une terrasse avec mobilier de jardin pour le nombre de personnes prévu.

- **PRIX**

Le montant de la location est convenu de euros (*somme en chiffres*)
..... euros (*somme en lettres*) charges comprises, pour la durée indiquée ci-dessus.

Une taxe de séjour d'un montant de 0,22 euros par personne de plus de 18 ans et par nuitée est due par le locataire en sus du prix fixé.

- **RESERVATION DE LA LOCATION**

Le locataire doit verser un **acompte** d'une valeur de 30 % du montant estimé ci-dessus pour la réservation du mobile home soit la somme de €.

Le solde du loyer de la location (soit €) ainsi qu'un dépôt de garantie de 300 € devront être, au plus tard, **versés le jour de l'arrivée**.

Si aucune dégradation n'est à constater dans l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie sera rendu le jour de départ.

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Fait à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*